

Mgr Aillet : pas de changement de discipline

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 avril 2016



Mgr **Marc Aillet** donne à [Famille chrétienne](#) ses impressions sur l'exhortation du pape :

Quelle votre impression générale à la lecture de l'Exhortation apostolique Amoris Laetitia ?

C'est un très beau texte, qui a du souffle et qui assume pleinement l'enseignement de l'Église. Le pape François intègre des données absentes chez ses prédécesseurs comme la question du *gender* ou des mères porteuses, qu'il juge sévèrement, ainsi que, comme il dit, l'accélération de la « destruction juridique de la famille ». Mais il cite aussi abondamment les catéchèses sur la théologie du corps de saint Jean-Paul II, ainsi que le passage de *Deus caritas est* de **Benoît XVI** sur l'*eros* et l'*agapè*. Ce texte porte aussi la marque personnelle du pape. On la voit notamment dans le magnifique quatrième chapitre de cinquante pages consacré à l'amour dans le mariage. C'est un prolongement pastoral de l'enseignement de l'Église. Cette dimension personnelle est intéressante parce que, même quand il dit qu'il ne fallait pas attendre de ce document un changement de la discipline de l'Église, il l'assume de

manière tout aussi personnelle.

Pourquoi dites-vous que ce texte porte la marque personnelle du pape ?

C'est l'approche d'un pasteur. François insiste beaucoup sur l'accompagnement personnel des processus de croissance et sur une Église proche des réalités. Ce qu'il dit par ailleurs dans le cadre de ce Jubilé sur la Miséricorde et qu'il disait déjà dans *Evangelii Gaudium*. Quand il insiste sur ces réalités, il ne dit pas qu'il faut adapter la législation de l'Église aux réalités, mais rejoindre les gens dans ce qu'ils vivent de beau et, aussi, de blessé. Par deux fois il souligne que ce qui prime n'est pas la « pastorale des échecs » mais la promotion du mariage et de la famille comme une réponse aux aspirations de nos contemporains, en particulier des jeunes.

Y a-t-il aussi la trace de sa formation jésuite ?

Il y a de fait une dialectique interne à la pastorale : en effet, il s'agit d'incarner l'idéal exigeant du mariage et de la famille dans la vie concrète des personnes. Le pape François nous demande d'y être attentifs avec la même charité, compassion, miséricorde que le Seigneur. Mais il ne s'agit pas de transiger sur les exigences de la vérité. À mon avis, c'est important : il faut distinguer cette dialectique pastorale d'une dialectique doctrinale.

Quelle serait cette dialectique doctrinale ?

Ce serait celle qui opposerait les « conservateurs », qui pourraient avoir tendance à se réfugier derrière les principes de manière parfois rigide, et les « progressistes », qui voudraient changer la doctrine et la discipline de l'Église pour l'adapter aux réalités concrètes de la vie des personnes. Le pape François n'est pas dans cette optique de changement de la doctrine ni de la discipline. Il est dans la dialectique du pasteur qui prend à bras le corps la réalité. C'est cela qu'il faut surtout souligner. À la lumière de la parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, que le pape François assume sereinement.

Ce texte change-t-il la législation canonique sur la communion ?

Dans une note de bas de page n. 351, le pape François parle de l'aide que l'Église peut apporter aux personnes et qui pourrait aller, dans certains cas, jusqu'aux sacrements. Mais cette note ne vise pas particulièrement les divorcés remariés. Elle concerne toutes les situations irrégulières. Cette note, qui ne donne d'ailleurs aucune préconisation pratique, doit être éclairée par le principe fondamental qui est qu'on ne changera pas la législation canonique. En effet, dans le paragraphe 300, il explique : « *on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas.* » Puis, plus loin : « *étant donné que, dans la loi elle-même, il n'y a pas de gradualité (cf. Familiaris consortio, n.34), [le] discernement [qui oriente les fidèles à la prise de conscience de leur situation devant Dieu, Ndlr.], ne pourra jamais s'exonérer des exigences de vérité et de charité de l'Évangile proposées par l'Église.* »

A celui qui attendait une révolution du point de vue de la discipline en vigueur sur l'accès des divorcés-remariés aux sacrements de Réconciliation et d'Eucharistie, sa possibilité n'est

même pas mentionnée. Et s'il y a « ouverture », elle est d'ordre pastoral et concerne l'accompagnement et l'intégration des personnes à la vie de la communauté ecclésiale. En somme, il développe ce que **Jean-Paul II** a dit dans *Familiaris consortio*, avec son approche essentiellement pastorale et des éléments très concrets pour la vie du couple et de la famille. En cela, le chapitre quatrième – le plus original – sur l'amour dans le mariage, est exemplaire, non moins que le cinquième sur la fécondité du mariage.

Quel est le véritable enjeu sorti de ce document ?

Le véritable enjeu, c'est l'approche pastorale, qui doit être faite de proximité avec les gens, d'attention aimante aux réalités de la vie concrète. Aux agents pastoraux, le pape François semble dire : « *Je comprends que vous désiriez un enseignement clair et sans confusion, mais ne soyez pas éloignés des réalités concrètes des gens, sous prétexte que vous êtes fidèles à l'enseignement de l'Église. Ce n'est pas parce que vous vous salirez les mains avec un peu de la boue des réalités parfois blessées de la vie des gens, que vous ne devrez pas leur présenter l'idéal exigeant du mariage et de la famille. Donc soyez-là, proches, compatissants, montrez-leur qu'ils appartiennent à l'Église, ouvrez-leur un chemin de croissance, aidez-les, en éclairant leur conscience, mais sans se substituer à elle, à participer toujours plus, selon leur état, à la vie de l'Église.* »

En temps que pasteur, comment recevez-vous ce message ?

Je me sens conforté dans ma mission et par rapport aux orientations pastorales familiales que nous mettons en œuvre dans notre diocèse. Dans le diocèse de Bayonne, nous organisons des journées avec les divorcés remariés et les divorcés non remariés. Je suis présent, je leur dis qu'ils sont d'abord des baptisés et que je suis leur Pasteur ; je leur donne un espace de parole ; puis je leur propose de cheminer avec eux, comme les disciples d'Emmaüs, à la lumière de la Parole de Dieu lue en Église, et conformément à la discipline de l'Église...

Nous avons mis en place aussi, avec une dizaine de bénévoles formés, ce que nous avons appelé « l'accueil Louis et Zélie », comme « un hôpital de campagne », selon l'expression du Pape François, pour accueillir, écouter, accompagner toutes sortes de situations de difficultés ou de blessures de la relation affective, de la fertilité, de la vie de couple ou de famille.... Des gens pas forcément pratiquants réguliers viennent avec leurs situations difficiles et trouvent un éclairage, un réconfort, une espérance dans leur cheminement, par ce que dit l'Église, qui est « experte en humanité » **Paul VI**).

Comment interprétez-vous la lettre des cardinaux au pape pour le dissuader d'ouvrir la communion aux divorcés remariés ?

Je pense que cette lettre a largement précédé la publication de l'exhortation. Dans ce sens, je suppose que c'était une manière d'alerter respectueusement le Pape sur les groupes de pression, y compris à l'intérieur de l'Église, qui pouvaient bien faire du lobbying, par médias interposés, pour « revendiquer » la communion pour les divorcés-remariés, qui semblait focaliser l'attention du grand nombre. On peut constater en tout cas que ces groupes seront déçus : la question n'est pas explicitement évoquée et la proposition pratique du

Cardinal **Kasper** a même complètement disparu. Ne nous étonnons pas qu'il puisse y avoir au sein de l'Eglise des diversités d'approches, voire des désaccords dans la formulation de la doctrine et dans son application. C'est la preuve que l'Eglise est un Corps vivant. Ce qui est sûr, c'est que, quelle que soit la partition de chacun, l'Esprit Saint assiste le Successeur de Pierre et un consensus, je ne dis pas un compromis, finit toujours par se faire jour.